

Vous avez jusqu'au 28 novembre pour manifester votre avis

De nombreuses personnes ont déjà participé à l'enquête publique. Si vous ne l'avez pas encore fait, exprimez votre avis avant la fin de l'enquête publique. C'est un acte civique.

Rencontrez monsieur Cousteau, commissaire enquêteur, dans la salle du Conseil Municipal. Il sera présent en mairie :

- samedi 17 novembre de 9h00 à 12h00
- mercredi 28 novembre de 14h00 à 17h00

Ecrivez votre avis sur le registre à la Mairie d'Yzeures-sur-Creuse.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Si vous avez rencontré le commissaire-enquêteur, écrivez également votre avis sur le registre.

Adressez un courrier au commissaire enquêteur ou déposez le à la mairie.

Monsieur Cousteau,
commissaire enquêteur,
mairie, place Mado Robin,
37290 - Yzeures-sur-Creuse

Envoyez un courrier à l'adresse électronique de la préfecture, à l'attention de M. Cousteau commissaire enquêteur :
pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr

Réunion vendredi 16 novembre à 20 h à la salle des fêtes de Vicq-sur-Gartempe

L'association VGCA a déjà animé une réunion publique à Yzeures. Le projet concerne aussi les habitants de Vicq et de la Roche-Posay. Pour ceux qui n'ont pas pu participer à cette réunion, et pour ceux qui veulent continuer à s'informer, l'association organise une réunion publique avec projection et débat à Vicq-sur-Gartempe.

Retrouvons nous pour l'apéritif samedi 17 novembre à 18 h au Centre Social à Yzeures

Vous avez rencontré le commissaire ou vous voulez le faire, vous lui avez écrit ou vous voulez le faire : venez en discuter autour d'un verre.

Nous échangerons les dernières nouvelles sur La Pierre-Levée.

Vous pourrez demander ou donner des informations supplémentaires, faire des propositions d'action.

Association Vals de Gartempe, Creuse, Anglin - Patrimoine et développement



Siège social :
Mairie Vicq-sur-Gartempe
Mail : vgca@free.fr
Site : <http://vgca.free.fr>
Téléphone association :
06 52 82 82 83
Président : François Bigot
06 82 77 05 22
Déclaration en préfecture
le 23/02/2001 n° 0861003716.
Insertion au J.O. : 31/03/ 2001

L'eau compte sur vous !



Le risque des carrières à proximité des rivières

«L'exploitation des granulats alluvionnaires dans le lit majeur des cours d'eau, bien qu'ils offrent des qualités mécaniques intéressantes notamment pour la fabrication des bétons peut porter atteinte aux milieux aquatiques par consommation de matériaux non renouvelables, dans lesquels circulent les nappes, assurant une filtration et une épuration de ces nappes. De plus les vallées alluvionnaires sont des espaces tampons de régulation des débits des cours d'eau, des zones de dénitrification, et sont très souvent occupées par des espèces remarquables.»

Ce texte provient du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Loire-Bretagne.



Carrière de La Pierre-Levée, en cours d'exploitation

L'ÉCHO DE LA PIERRE-LEVÉE

N° 2 - 10 novembre 2012

En refusant l'extension de la carrière de La Pierre-Levée nous ne faisons que demander le respect de la politique publique de l'eau.

Une partie de la nappe alluvionnaire de la confluence a déjà disparu. Il faut préserver ce qui reste.

Protégeons nos ressources en eau

«L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis».

*Article 1er de la loi sur l'eau
du 3 janvier 1992.*

L'association VGCA expose ses arguments pour refuser la demande d'extension

L'association VGCA souhaite que soit donné un avis négatif à cette demande d'exploitation d'une carrière de sables et graviers et d'une installation de criblage-concassage. Elle a remis un dossier au commissaire-enquêteur qui expose ses arguments.

Le respect des politiques publiques

Cette demande ne respecte pas les politiques publiques. Localement, elle fait l'impasse sur le PLU. Nationalement elle tente d'échapper à la loi sur l'eau qui s'est traduite par le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015.

Une décharge dans le lit des rivières

L'apport de matériaux de remblais pour combler l'excavation amplifie les risques de dégradation de l'eau. Du fait du volume et du type de matériaux, il s'agit là d'un projet de décharge de classe 3, qui nécessite une autorisation. Cette autorisation n'a pas été demandée.

Les merlons en terre n'arrêteront pas le bruit

Les installations de criblage concassage apporteront des nuisances sonores importantes. Les habitants des hameaux à proximité seront les premiers touchés, mais le son se répercutera dans la vallée jusqu'à La Roche-Posay. Le fonctionnement de ces installations, suppose des autorisations du Conseil Municipal qui ont été demandées,

mais qui, contrairement à ce qui est affirmé, n'ont pas fait l'objet d'une décision.

Une menace pour l'eau

Du fait de la mise à nu de la nappe alluviale, et d'une grande profondeur de fouille, l'exploitation constitue une menace pour l'eau. Pour l'eau potable, les plans ignorent les captages situés de l'autre côté de la Gartempe (La Roche-Posay). La question des eaux thermales est traitée à la légère.

Un réseau routier inadapté

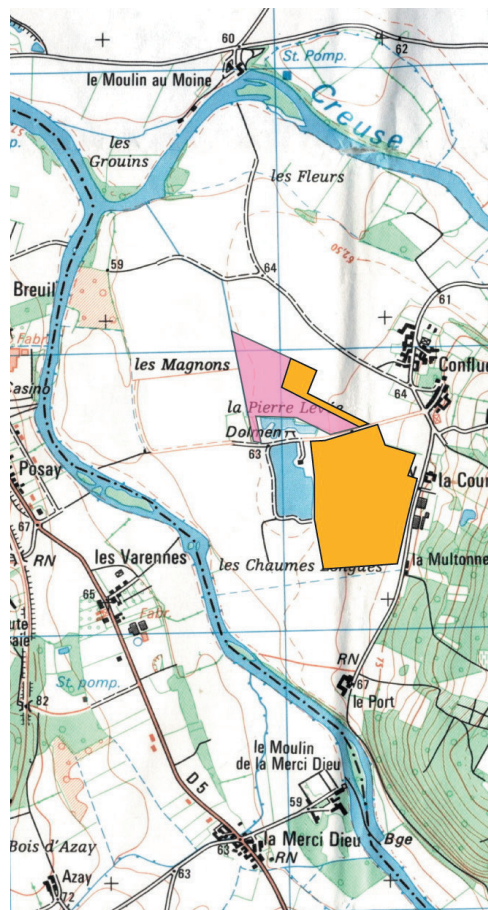
Il est scandaleusement affirmé que le choix est justifié par l'accessibilité du site par un réseau routier capable d'accueillir le trafic routier induit par le fonctionnement de l'exploitation, alors même que la route d'accès n'est pas adaptée. Elle sera vite défoncée et sa réfection sera à la charge de la municipalité. Le trafic sera une menace pour la sécurité des habitants.

Une entrave au développement local

Loin de profiter à l'économie locale, l'extension de la carrière et l'installation de criblage concassage seront une entrave à son développement. Le dossier ne tient pas compte des projets et des investissements réalisés depuis la première étude de 2009.

L'absence d'étude de la biodiversité

L'étude sur les espèces animales repose sur des observations faites en février 2009. Un site dans une vallée, à la confluence de deux rivières, aurait dû inciter à faire une véritable étude de la biodiversité.



On nous dit : du sable il en faut !

L'exploitation actuelle est prévue jusqu'en 2015, avec 15 000 tonnes par an. La carrière de Gaudru a été autorisée pour 130.000 tonnes par an pendant 20 ans. C'est chaque année huit fois plus que le tonnage actuellement extrait à La Pierre-Levée.

Du sable, on en a ! Et pour continuer à en avoir, n'épuisons pas nos réserves.

On nous dit : l'extension de la carrière va créer des emplois. C'est faux !

Le projet d'exploitation de la carrière n'a aucun intérêt en termes d'emplois locaux. Le dossier le reconnaît en annonçant 2 à 3 personnes selon les périodes et le rythme d'activité. « La carrière actuelle nécessite 1 emploi, tandis que le projet en prévoit 2 ou 3. »

Au contraire, il peut compromettre les emplois créés par les activités touristiques et les résidences secondaires.



Site du projet d'extension de la carrière de la Pierre-Levée